****

**Annexe B – Parcours de développement de l’athlète**

Le parcours de développement de l’athlète décrit le cheminement qu’un athlète doit suivre en vue de son développement optimal dans son sport. Il décrit le point d’entrée des athlètes, les services et programmes appropriés à chacun des stades du développement, l’entraînement et l’arbitrage auxquels ils sont susceptibles d’être exposés, l’environnement d’entraînement quotidien, les compétitions et les possibilités de vie active.

Le parcours de développement des athlètes du Nouveau-Brunswick doit concorder avec celui de l’organisme national de sport (ONS) pour le sport en question, tel qu’il est défini dans son modèle de développement à long terme de l’athlète, dans l’examen de son système de compétition, dans sa matrice de développement de l’athlète et dans d’autres documents techniques connexes. Le parcours de développement des athlètes de la province doit ensuite tenir compte des réalités géographiques et démographiques du Nouveau-Brunswick. Par exemple, il convient de se poser les questions suivantes : quelles sont les compétitions auxquelles les athlètes d’ici devraient participer afin de suivre les recommandations en matière de développement optimal? Dans l’éventualité où le calendrier des compétitions ne répond pas à ce besoin, que peut faire l’organisme provincial de sport (OPS) afin de combler l’écart?

Les athlètes ayant un handicap viennent ajouter une autre étape au parcours. Ces athlètes sont définis comme ceux qui participent aux activités parasport ou aux Olympiques spéciaux, et leur participation dans l’ensemble du système sportif doit également être planifiée.

Le parcours comprend les sections suivantes :

1. Leadership technique et processus décisionnels bien établis

Qui est le principal responsable du développement technique dans votre discipline? Votre OPS s’est-il doté d’un plan écrit de développement de l’athlète? Le programme est-il bien géré et évalué?

1. Recrutement et maintien des athlètes

Comment procède-t-on au recrutement des athlètes dans votre sport et que faites-vous pour les retenir?

1. Perfectionnement des entraîneurs et des officiels

Comment votre OPS prévoit-il assurer le perfectionnement des entraîneurs nécessaire pour appuyer le développement des athlètes depuis la base jusqu’aux équipes provinciales? Comment votre OPS compte-t-il faire en sorte d’avoir les officiels nécessaires pour appuyer les athlètes lors des compétitions?

1. Programmes et services de soutien

Quels sont les programmes en place dans les clubs et à l’échelle provinciale? Ceux-ci sont‑ils conformes aux recommandations de l’organisme national de sport? Existe-t-il des services de soutien (p. ex., psychologie du sport, musculation, nutrition) pour les athlètes qui en ont besoin?

1. Environnement quotidien d’entraînement

Les athlètes suivent-ils un entraînement suffisant sous la direction d’un entraîneur certifié et qualifié dans des installations bien équipées qui répondent à leurs besoins? La plupart des modèles de DLTA font des recommandations quant à la durée de la saison, à la durée des séances entraînement et au nombre de jours d’entraînement par semaine à chacun des stades de développement.

1. Programme d’équipes provinciales

Le programme d’équipes provinciales fait-il la promotion du développement de l’athlète? Vient‑il compléter les programmes des clubs ou des écoles et est-il coordonné avec ceux-ci? Quelle place occupent les Jeux du Canada dans le programme d’équipes provinciales de votre OPS?

1. Système de compétition

Comment le système de compétition est-il conçu pour soutenir le développement des athlètes de l’échelon local au programme d’équipes provinciales? Comment les clubs modifient-ils les compétitions pour les adapter aux jeunes athlètes? Comment votre OPS a-t-il planifié le calendrier pour répondre aux besoins en matière de développement? Votre OPS a-t-il des directives en place pour maximiser la compétition significative (compétition serrée et pertinente)?

1. Œuvrer ensemble

Quelles relations votre OPS entretient-il avec ses partenaires du système sportif, notamment l’ONS, Entraîneur NB, le Centre canadien multisport Atlantique, l’Association sportive interscolaire du Nouveau-Brunswick, les programmes de loisirs municipaux et l’Association des sports en fauteuil roulant du Nouveau-Brunswick?